

Image not found or type unknown



THEME Droit CPAM pour ressortissant européen

Par **CSSDC**, le **26/04/2022** à **19:34**

Bonjour,

Je connais une personne qui vient d'arriver en France il y a 3 mois

Elle possède un passeport européen

Elle vient en France pour y rester et a déjà travaillé 2 semaines

Quel est le délai théorique pour que la CPAM traite son dossier pour disposer de ses droits et qu'elle reçoive notamment une carte PUMa

Merci

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **26/04/2022** à **20:28**

Bonsoir

C'est à l' employeur d'effectuer les démarches d'ouverture des droits auprès de l'Assurance Maladie en France.